

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents à la C. C.	en exercice	qui ont pris part à la délibération
16	16	15

Date de la Convocation

11 avril 2023

Date d'affichage

Date de retrait de l'affichage

Signature

Objet de la délibération :

Demande de subvention auprès de l'agence de la transition écologique (ADEME) et de l'Etat portant sur les travaux d'économie d'énergie sur les luminaires extérieurs parking et voirie par l'installation d'ampoules LED

acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture,

le

et publication,

du

ou notification,

du

Accusé de réception en préfecture
030-24300684-20230417-DEB-2023-012-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

Séance du 17 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept avril à dix-huit heures trente, le Bureau de la Communauté de communes du Pont du Gard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale Madeleine Bégart située à Montfrin, sous la présidence de M. Pierre PRAT, Président de la Communauté de communes du Pont du Gard.

PRESENTS : Pierre PRAT, Muriel DHERBECOURT, Numa NOEL, Jean-Jacques ROCHETTE, Louis DONNET, Martine LAGUERIE, Thierry BOUDINAUD, Fabrice FOURNIER, Philippe MARCHESI, Thierry ASTIER, Elisabeth VIOLA, Jean-Marie MOULIN, Didier GILLES, Laurence TRAPIER et Olivier SAUZET.

ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE PROCURATIONS : /

ABSENTS ou EXCUSES : Murielle GARCIA-FAVAND.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du bureau : M. Olivier SAUZET, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE TRANSITION ECOLOGIQUE (ADEME) ET DE L'ETAT PORTANT SUR LES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR LES LUMINAIRES EXTERIEURS PARKING ET VOIRIE PAR L'INSTALLATION D'AMPOULES LED

Rapporteur : Pierre PRAT

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes du Pont du Gard,
Vu la délibération DE-2021-029 en date du 14 juin 2021 portant modification de délégation aux membres du Bureau et au Président,
Considérant que l'éclairage public est un important gisement d'économies d'énergie,

Le Président expose aux membres de l'assemblée communautaire que l'énergie consommée en France par l'éclairage public représente 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales.

La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques. La vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation, l'ADEME incite les collectivités à renouveler leur parc.

Dans le domaine de l'éclairage public, les enjeux sont à la fois économiques, environnementaux et sociaux :

- Sécurité des personnes et des biens ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie ;
- Diminution des nuisances lumineuses (pollution du ciel nocturne) ;
- Collecte et recyclage du matériel usagé.

Pour aider les collectivités à rénover leurs installations, l'ADEME met à disposition plusieurs outils et propose des financements.

Un état des lieux portant sur l'éclairage public a été réalisé et a permis d'identifier quatre sites : halte fluviale d'Aramon, ZA de Théziers, crèches de Remoulins et de Montfrin.

Dans ce contexte, il est nécessaire de réaliser des travaux d'économie d'énergie sur ces quatre sites par l'installation d'ampoules LED.

Pour la réalisation de ce projet, dont l'estimation financière s'élève à 13 160,00 € HT, la Communauté de communes du Pont du Gard souhaite obtenir une subvention de l'ADEME et de l'Etat au titre du fonds vert.

Il est donc proposé aux membres de l'assemblée communautaire de solliciter une subvention auprès de l'ADEME et de l'Etat au titre du fonds vert pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur les luminaires extérieurs parking et voirie de la zone de Théziers, la Halte fluviale ainsi que les crèches de Montfrin et de Remoulins par l'installation d'ampoules LED.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité.

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'ADEME pour le financement des travaux d'économie d'énergie sur les luminaires extérieurs parking et voirie de la zone de Théziers, la Halte fluviale ainsi que les crèches de Montfrin et de Remoulins, d'un montant le plus élevé le plus possible.
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert pour le financement des travaux d'économie d'énergie sur les luminaires extérieurs parking et voirie de la zone de Théziers, la Halte fluviale ainsi que les crèches de Montfrin et de Remoulins, d'un montant le plus élevé le plus possible.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Pierre PRAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
030-24300684-20230417-DEB-2023-012-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023